



Legrand

Suite au décès brutal de mon fils 24ans (sans assurance) nous sommes dans l'obligation de régler la première facture de 4784 euro pour l'enterrement provisoire car nous avons un barrage à la crémation suite a l'enquête judiciaire en cours. Nous devons régler cette première facture d'enterrement provisoire pour que nôtre fils puisse enfin ce reposer comme il ce doit don l'incinération qui seras prévu dès que la première facture seras payé. Merci d'avance pour vôtre soutiens, pour vôtres aide et votre don. Merci part avance, les parents et sa petite sœur.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/y3ThvAd0>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Cédric Legrand